



Classements SPEQ 2025-2026 et

Protocole de sélection de l'Équipe du Québec 2025-2026

Bosses

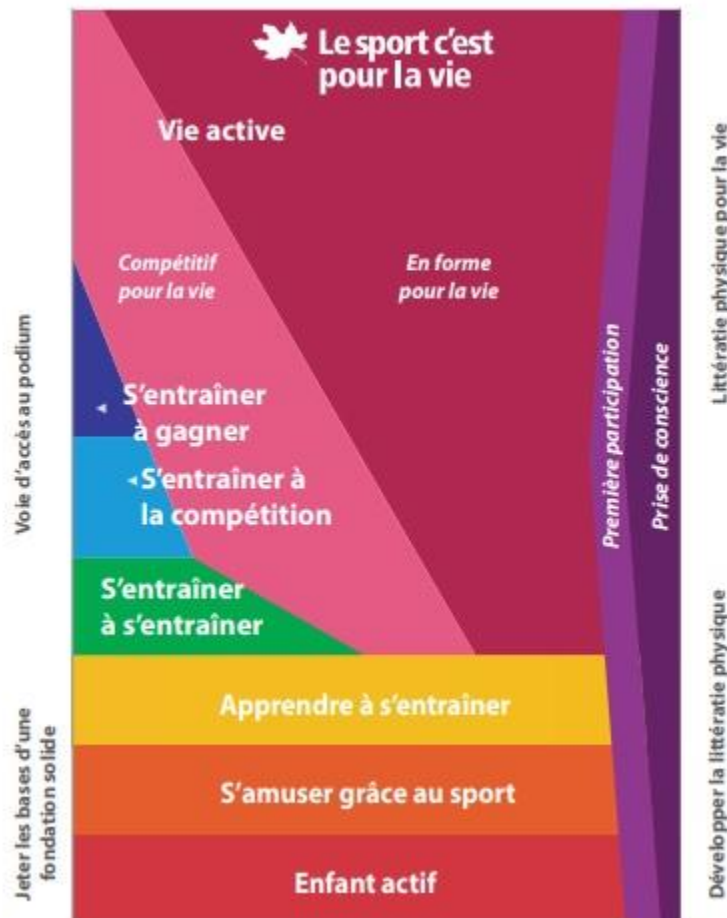
Octobre 2025

Table des matières

Modèle de développement de la pratique sportive et de l'athlète.....	4
Modèle de développement de l'athlète (MDA).....	5
1. Classements SPEQ.....	6
1.1 Objectifs des classements.....	6
1.1.1 Éligibilité aux classements	6
1.1.2 Publication du classement	6
1.2 MO-SPEQ – Classement provincial en bosses et sélection pour l'Équipe du Québec	6
1.3 Clause blessure pour classement officiel – Fin de saison	7
1.3.1 Principe directeur	7
1.3.2 Application.....	7
1.3.3 Soumission à Ski acro Québec	7
2. Protocole de sélection équipe du Québec de bosses.....	9
2.1 Éligibilité générale pour le programme	9
2.1.1 Ratio homme/femme1	9
2.1.2 Objectif de l'Équipe du Québec	9
2.1.3 Nombre d'athlètes sur l'Équipe du Québec	9
2.1.4 Cheminement d'un athlète de club vers l'équipe du Québec (modèle)	10
2.2 Sélection de l'Équipe du Québec.....	10
2.2.1 Comité de sélection de l'Équipe du Québec de bosses	10
2.2.2 Procédures d'observation d'athlètes sélectionnés.....	10
2.2.3 Journée d'observation d'habileté sur neige.....	11
3. Critères d'évaluation pour l'Équipe du Québec	13
3.1 Évaluation technique.....	13
3.2 Questionnaires : motivation, engagement, entraînabilité	13
3.3 Retour sur l'évaluation	14
4. Sélection de l'Équipe du Québec.....	15
4.1 Sélection par résultats	15
4.1.1 Âge minimum	15
4.1.2 Composition de l'Équipe	15
5. Cas d'exception.....	16
5.1 Clause blessure.....	16
5.2 Athlètes rétrogradés de l'Équipe nationale de développement.....	16
5.3 Cas spécial et Comité de cas d'exception	16
Annexe A – Méthode de calcul du SPEQ	17

Modèle de développement de la pratique sportive et de l'athlète

Le Modèle de développement de la pratique sportive et de l'athlète de Sport Canada est un outil bâti à partir de stades de développement. La figure ci-dessous montre les différents stades et la façon dont le jeune sportif chemine à travers ceux-ci.



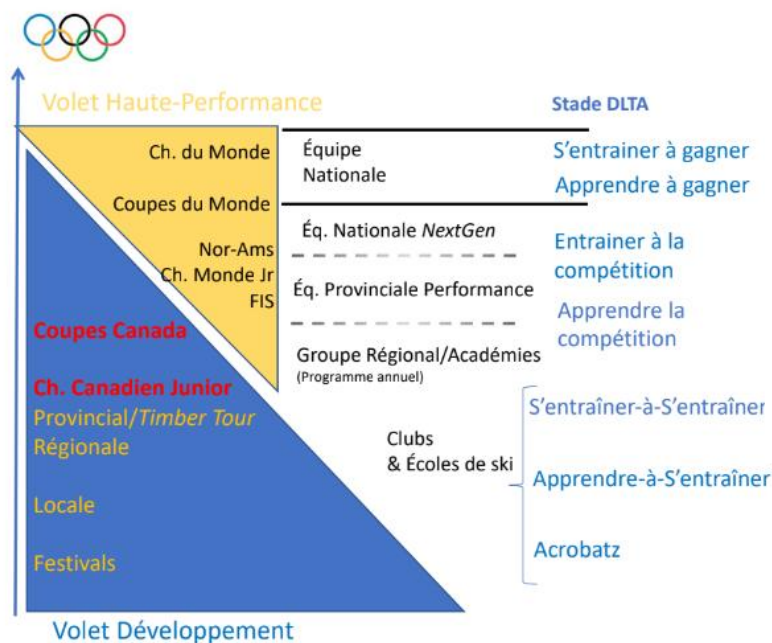
Les enseignants, les parents et les entraîneurs qui travaillent avec les enfants aux trois premiers stades du développement à long terme de l'athlète doivent s'assurer de préparer ces jeunes athlètes afin qu'ils aient les habiletés et la confiance pour s'engager dans n'importe quelle activité sportive à tout moment de leur vie.

Il y a également des âges relatifs associés à certains stades, mais il faut faire preuve de prudence lorsqu'on fait un lien entre un âge à un stade. Chaque individu est différent et il existe des différences considérables entre l'âge biologique et l'âge chronologique d'une personne. La corrélation entre un stade et l'âge chronologique proposé n'est pas toujours appropriée. Le même raisonnement s'applique lorsque ces stades sont présentés comme des encadrés rigides. L'information fournie dans ces encadrés ne représente pas toujours la réalité car chaque athlète/individu progresse, change et grandit à son rythme et peut se trouver à

un autre stade de son développement. En tant qu'entraîneur et parent, il est critique de garder ce principe en tête et rester flexible. Ces ressources présentées sont à être utilisées à titre de guide¹.

Modèle de développement de l'athlète (MDA)

Système de compétition



Principes directeurs :

1. Les athlètes devraient prendre part à un maximum de deux étapes de compétition du DLTA.
2. Les athlètes devraient terminer dans la première moitié d'une compétition avant de passer au prochain niveau de compétition.
3. Tout au long du volet *Développement*, le ratio entraînement/compétition devrait être fortement axé sur l'entraînement.
4. Les événements du volet *Développement* favorisent l'expérience de compétitions et maximisent les opportunités de départ (exemple : formats « meilleur des deux descentes »).
5. Les compétitions du volet *Haute performance* favorisent la « performance sur demande » en mettant en œuvre des phase éliminatoires et en suivant les règles internationales.

¹ Long-Term Athlete Development, ATHLETE DEVELOPMENT MATRIX. Sport for Life, Version 1.1, November 2016

1. Classements SPEQ

1.1 Objectifs des classements

Les classements sont bâtis dans le but d'ordonner les athlètes de divers niveaux. Le classement est utilisé pour sélectionner les athlètes qui seraient éligibles à participer à certaines compétitions, à des bourses et à accéder au processus de sélection de l'Équipe du Québec. Le classement SPEQ sert également d'outil aux entraîneurs afin de mieux diriger les athlètes dans l'atteinte de leurs objectifs.

Il est important de rappeler que les classements ne sont basés que sur des résultats. Ils sont donc une référence objective de l'évolution des athlètes, mais dans l'optique d'un développement à long terme, un entraîneur avisé considérera aussi les aptitudes de l'athlète, son âge et son attitude face à l'entraînement lors de l'établissement d'objectifs.

1.1.1 Éligibilité aux classements

Pour être éligible aux classements, un athlète doit :

- Être membre en règle de Ski acro Québec et de Freestyle Canada;
- Appartenir à une équipe ou un club membre de Ski acro Québec;
- Détenir la licence appropriée pour le niveau de compétition auquel il participe;
- Avoir au moins quatre résultats éligibles au classement.

Le comité de sélection pourrait recommander un changement du nombre de résultats éligibles selon l'horaire annuel des compétitions ou d'autres facteurs extraordinaires.

Autre que pour les cas de circonstances exceptionnelles, les pointages doivent provenir de la dernière saison s'étant conclue.

1.1.2 Publication du classement

Les classements seront mis à jour sur le site de Ski acro Québec régulièrement. Les classements annuels finaux seront publiés sur le site de Ski acro Québec, après la dernière compétition de la saison et le plus rapidement possible. Ce sont les classements finaux qui seront considérés comme les classements officiels. Au cours de la saison, les questions sur les classements non-officiels devront être adressées à Ski acro Québec par l'entraîneur-chef.

Note : Le détail du calcul est présenté à l'Annexe A.

1.2 MO-SPEQ – Classement provincial en bosses et sélection pour l'Équipe du Québec

Le SPEQ est basé sur la moyenne des quatre meilleurs résultats parmi les circuits suivants :

- Provinciales
- Championnat québécois (simple seulement)
- Coupe Canada de développement (simple seulement)
- Coupe Canada de niveau FIS
- Classique Apex (FIS)

- Nor-Am (FIS)
- Championnat Canadien junior (simple seulement)
- Championnat Canadien senior (FIS)

Parmi les quatre meilleurs résultats, deux résultats, au maximum, devront provenir d'une compétition de duel.

Un athlète n'ayant pas obtenu au minimum deux résultats admissibles au SPEQ provenant du circuit provincial (à l'exclusion du championnat québécois) ne pourra pas être sélectionné pour l'équipe du Québec. Une exception peut être faite pour un athlète bénéficiant de la clause de blessure.

Un athlète doit posséder quatre résultats admissibles afin de s'inscrire au classement SPEQ.

Consultez l'Annexe A pour le détail du calcul.

Note : Il n'y a plus de classement SDP.

1.3 Clause blessure pour classement officiel – Fin de saison

1.3.1 Principe directeur

La clause blessure est mise en place pour les athlètes blessés. Elle n'a pas pour but de favoriser ou de nuire à un athlète. Tout cas de blessure soumis à Ski acro Québec sera étudié au cas par cas.

*Il n'est pas obligatoire d'avoir un résultat de l'année en cours pour être admissible à la clause blessure.

1.3.2 Application

Si l'athlète a quatre résultats admissibles au SPEQ, aucune clause blessure ne sera appliquée.

Si l'athlète a trois résultats admissibles au SPEQ, nous prendrons ses trois résultats du classement de l'année en cours et le 4^e résultat utilisé sera la moyenne de ses quatre meilleurs résultats du classement de l'année précédente.

Si l'athlète a deux résultats admissibles au SPEQ, nous prendrons ses deux résultats du classement de l'année en cours et les deux autres résultats utilisés seront la moyenne de ses quatre meilleurs résultats du classement de l'année précédente.

Si l'athlète a un résultat admissible, nous prendrons ce résultat du classement de l'année en cours et les trois autres résultats utilisés seront la moyenne de ses quatre meilleurs résultats du classement de l'année précédente.

1.3.3 Soumission à Ski acro Québec

Toute clause blessure doit être soumise à Ski acro Québec par demande officielle transmise par courriel (gturgeon@fqsa.com) au cours de la saison par l'entraîneur, accompagnée du rapport du spécialiste de la santé. Le type de blessure et le délai de retour prévu doivent être indiqués sur le billet du spécialiste. Le spécialiste de la santé doit être approuvé par Ski acro Québec et ne peut pas être le parent de l'athlète blessé en question.

Si l'athlète blessé ne soumet pas son cas à Ski acro Québec par voie officielle, Ski acro Québec n'appliquera pas la clause blessure pour cet athlète.

2. Protocole de sélection équipe du Québec de bosses

2.1 Éligibilité générale pour le programme

Pour être éligible à la sélection de l'Équipe du Québec de bosses, l'athlète doit être un membre en règle de Ski acro Québec et de Freestyle Canada en plus de faire partie d'une équipe ou d'un club basé dans la province de Québec et reconnu par Ski acro Québec. Il doit également répondre aux critères du point 1.1 du présent document.

De plus, l'athlète doit avoir trois départs sur le circuit provincial de l'année en cours. Ceci n'est pas applicable aux athlètes qui sont sur l'équipe du Québec, mais s'applique pour les clauses blessures ou en cas d'absence pour des raisons scolaires justifiées par l'école.

Pour la sélection des athlètes pour le camp de détection de l'Équipe du Québec, un minimum d'un résultat provenant du circuit provincial (excluant le Championnat québécois) devra être utilisé.

Mission du programme de l'équipe du Québec

Offrir une structure d'entraînement annuelle complète; favorisant le développement de l'athlète dans la discipline des bosses, tout en assistant et respectant l'évolution personnelle de cet individu.

2.1.1 Ratio homme/femme

La représentation hommes/femmes est établie en fonction du portrait de la représentation des membres de Ski acro Québec en bosses pour la saison 2024-2025 tout en essayant d'atteindre l'équilibre hommes/femmes.

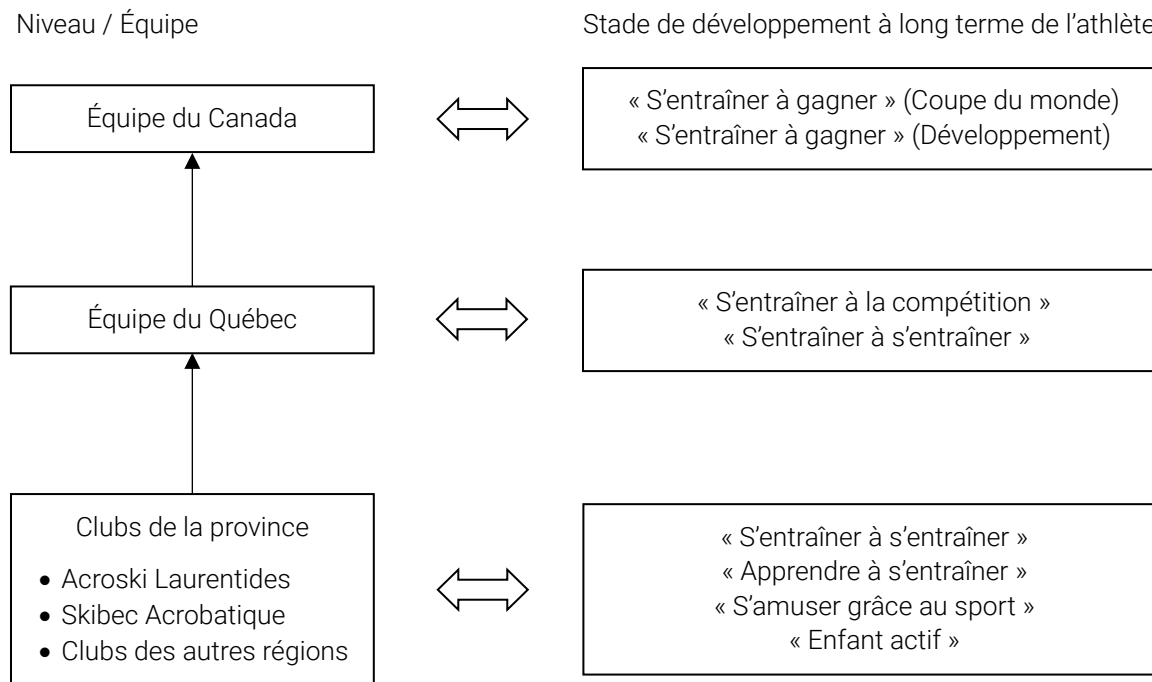
2.1.2 Objectif de l'Équipe du Québec

- Renforcement des aptitudes spécifiques à la discipline des bosses, ainsi que la mise en forme.
- Former des athlètes sur le plan technique, tactique, physique et psychologique dans le but de les préparer pour l'équipe nationale de développement.

2.1.3 Nombre d'athlètes sur l'Équipe du Québec

Le nombre final d'athlètes sélectionnés sur l'Équipe du Québec de bosses pourrait être amené à varier en fonction des ressources disponibles pour la saison à venir. Aucun ajout ne sera fait à la sélection finale. Le nombre d'athlètes sur l'équipe sera établi en fonction du niveau d'habiletés des athlètes afin d'avoir un groupe le plus homogène possible.

2.1.4 Cheminement d'un athlète de club vers l'équipe du Québec (modèle)



2.2 Sélection de l'Équipe du Québec

2.2.1 Comité de sélection de l'Équipe du Québec de bosses

Le comité de sélection sera composé de l'équipe d'entraîneurs de l'Équipe du Québec et le gestionnaire au développement sportif. Leur sélection sera approuvée par la direction de Ski acro Québec.

2.2.2 Procédures d'observation d'athlètes sélectionnés

Ski acro Québec a mis en place un suivi annuel destiné aux athlètes des clubs qui se distinguent sur les circuits québécois et canadien. Ce suivi s'effectuera par le biais de questionnaires envoyés aux entraîneurs des athlètes sélectionnés et ainsi, établir une communication régulière. Des observations seront également réalisées sur le terrain. De plus, deux vidéos « top to bottom » devront être envoyées au comité de sélection le 17 février 2026. Ces vidéos devront être prises lors de compétitions ou durant des descentes d'entraînement et être accompagnées d'un court texte explicatif des éléments travaillés par l'athlète.

Au début de la saison, 10 hommes et 8 femmes seront sélectionnés selon le SPEQ 2024-2025 pour être observés. À la mi-saison, le 17 février 2026, si de nouveaux athlètes se retrouvent dans le top 10/8 du classement SPEQ, ils seront ajoutés au groupe des athlètes observés, suivant la même méthodologie.

Cette approche permettra de mieux comprendre le développement des athlètes ciblés et de suivre leur progression à moyen et long terme. Il est essentiel de souligner que cette méthode favorise l'observation du développement et des apprentissages d'un athlète sur une longue période.

De plus, cette méthode favorise les échanges entre les entraîneurs de clubs et ceux de l'Équipe du Québec, créant ainsi un environnement propice au développement continu des entraîneurs. Cela contribuera à l'amélioration générale du programme de développement des entraîneurs et à l'essor du ski acrobatique au Québec.

Voici les éléments importants du programme en ordre chronologique :

1. Les athlètes ciblés sont les 10 premiers hommes et les 8 premières femmes au SPEQ 2024-2025, en excluant les athlètes de l'Équipe du Québec. Il est important de noter que les athlètes ciblés ne sont pas automatiquement sélectionnés pour l'Équipe du Québec l'année suivante.
2. Un questionnaire est envoyé au début et à la fin de la saison à l'entraîneur de chacun des athlètes sélectionnés. Celui de début de saison doit être rempli avant le 1er décembre 2025.
3. Le 17 février 2026, deux vidéos « top to bottom » des athlètes sélectionnés devront être ajoutés au drive. (Voir courriel de début d'année pour le lien) Ces vidéos devront être prises lors de compétitions ou durant des descentes d'entraînement.
4. Le 17 février 2026, si de nouveaux athlètes sont dans le top 10/8 du classement SPEQ, ceux-ci seront ajoutés au groupe. Le même questionnaire utilisé en début de saison sera envoyé aux entraîneurs de ces athlètes.
5. À la fin de la saison, un questionnaire sera envoyé à tous les athlètes qui ont été observés et devra être rempli au plus tard le 2 avril 2026.
6. Au plus tard le 2 avril 2026, les entraîneurs des athlètes ciblés devront mettre sur le drive deux vidéos de leurs meilleures descentes. **Les vidéos doivent être déposées sur le drive suivant :**
<https://drive.google.com/drive/folders/1KVJctvRILV61v7tmhDUL4J9RkYDHdc6r?usp=sharing>

Note : Les vidéos envoyées doivent être d'une bonne qualité, filmées du bas du parcours (zone des entraîneurs) et assez « zoomées » pour que l'on puisse bien voir le 1^{er} saut. Si cela n'est pas respecté, la vidéo sera rejetée.

7. Une évaluation basée sur l'ensemble des observations sera réalisée afin d'aider à la sélection des futurs athlètes de l'Équipe du Québec.

2.2.3 Journée d'observation d'habileté sur neige

Aucun camp de détection ne sera fait. La détection de talent se fera par l'observation et les discussions avec les entraîneurs des athlètes ciblés qui auront lieu au cours de la saison.

Possibilité

Afin de valider certaines habiletés, une journée d'observation sur la neige peut être prévue à l'horaire, si les circonstances le permettent.

2.3.1 Âge minimum

Pour être éligible à l'Équipe du Québec, les athlètes, au moment de la sélection printanière, doivent avoir complété leur première saison U16.

2.3.2 Membre de l'Équipe du Québec

Les athlètes déjà membres de l'Équipe du Québec n'auront pas à participer à ce processus de sélection en autant qu'ils finissent parmi les 14 premiers garçons ou 8 premières filles du classement SPEQ en date du 6 avril 2026.

Si l'athlète ne respecte pas ce dernier critère et le critère supplémentaire ci-dessous, il sera convoqué en entrevue et sa situation sera automatiquement étudiée par un comité de sélection. Ce comité basera sa décision sur les critères suivants :

- Résultats antérieurs
- Engagement dans le programme (absences/présences, implication, sérieux...)
- Résultats 2025-2026

Ceci ne s'applique pas pour un athlète qui a complété sa première saison avec l'Équipe du Québec. Ne s'applique pas non plus pour un athlète qui revient d'une blessure majeure qui a mis un terme à sa saison.

Critères supplémentaires pour les athlètes déjà sur l'Équipe du Québec

Un athlète qui a deux années d'ancienneté sur l'Équipe du Québec devra terminer parmi les 10 premiers garçons ou 5 premières filles du classement SPEQ en date du 6 avril 2026.

Un athlète qui a trois années d'ancienneté sur l'Équipe du Québec devra terminer parmi les 7 premiers garçons ou 3 premières filles du classement SPEQ en date du 6 avril 2026.

Un athlète qui a quatre années ou plus d'ancienneté sur l'Équipe du Québec devra terminer parmi les 2 premiers garçons ou 2 premières filles du classement SPEQ en date du 6 avril 2025 **ou** être parmi les 3 premiers garçons ou 2 premières filles du classement HPP de Freestyle Canada en excluant les athlètes déjà membre de l'équipe nationale.

2.3.4 Composition du groupe, en termes de nombre d'athlètes

La composition finale de l'Équipe du Québec, en termes de nombre d'athlète et du genre de l'athlète, sera à la discrétion des entraîneurs de l'Équipe du Québec. Ils tenteront le plus possible de maintenir l'équité des genres. L'homogénéité du groupe sera également considérée au niveau des habiletés et aptitudes.

3. Critères d'évaluation pour l'Équipe du Québec

Les critères d'évaluation pour la sélection des athlètes de l'Équipe du Québec sont :

1. Classement SPEQ
2. Évaluation technique
3. Questionnaires/Engagement
4. [Modèle de développement de l'athlète](#) (MDA)

Si la situation ne permettait pas de se référer au classement SPEQ 2025-2026, le Comité de sélection utilisera les critères 2 à 4 proportionnellement répartis pour faire la sélection.

De plus, advenant le besoin, le comité de sélection se garde une porte ouverte pour valider certains points avec un athlète ou son entraîneur afin de permettre de faire un choix éclairé.

3.1 Évaluation technique

L'observation et l'évaluation technique seront divisées en deux sections soit :

- Technique du ski de bosses
- Technique de saut

En ce qui concerne la technique du ski de bosses, les observations seront basées sur :

- Position de base
- Équilibre latéral et équilibre avant-arrière
- Transfère de poids
- Contrôle des pressions
- Trajectoire des skis (style de mise à carré / ligne du ski / forme des virages)
- Absorption/extension
- Contrôle/timing des rotations
- Planté de bâton

En ce qui concerne les techniques de saut, les observations seront basées sur :

- Envol
- Manoeuvre
- Atterrissage
- Entrée de ligne (4 à 6 bosses suite à l'atterrissage)
- Amplitude
- Constance

3.2 Questionnaires : motivation, engagement, entraînabilité

Au 17 février 2026, les athlètes du top 10 hommes et 8 femmes auront un questionnaire à remplir préalablement à la sélection des athlètes sur l'Équipe du Québec.

Le questionnaire aura pour but d'évaluer :

- La motivation de l'athlète : objectifs personnels, raisons pour lesquelles l'athlète veut faire partie de l'Équipe du Québec, engagement dans son sport, intentions à long terme, volonté à persévérer et détermination à apprendre.
- L'engagement à suivre un programme d'entraînement annuel plus soutenu : priorités de l'athlète, implication de l'athlète dans toutes les facettes de son entraînement, capacité à suivre un plan d'entraînement, compréhension de l'athlète face à son engagement, responsabilité avec laquelle l'athlète approche son entraînement, compréhension de l'athlète face aux choix que comprend une place sur l'Équipe du Québec, respect envers les autres athlètes, les entraîneurs et les officiels.
- L'entraînabilité: écoute, réceptivité de l'athlète aux commentaires d'un entraîneur, capacité de l'athlète d'assimiler les commentaires et à les appliquer, réactions de l'athlète face aux commentaires de l'entraîneur.
- Le type et le volume d'entraînement actuel de l'athlète (ski, trampoline, rampe d'eau, physique)

Les discussions avec les entraîneurs de club des athlètes seront confidentielles et leurs commentaires seront considérés pour l'évaluation.

3.3 Retour sur l'évaluation

Un rapport individuel faisant un bref retour sur les observations des entraîneurs de l'Équipe du Québec sera envoyé à l'athlète et à l'entraîneur.

4. Sélection de l'Équipe du Québec

4.1 Sélection par résultats

Les cinq premiers garçons et trois premières filles du SPEQ 2024-2025 en date du 7 avril 2025 seront automatiquement sélectionnés sur l'Équipe du Québec. La Sélection de l'Équipe du Québec (SPEQ) est un classement basé sur les résultats des athlètes. Le détail des compétitions admissibles est indiqué au point 1.3 du présent document.

4.1.1 Âge minimum

Pour être éligible à l'Équipe du Québec, les athlètes doivent avoir complété la première année U16.

4.1.2 Composition de l'Équipe

La composition finale de l'Équipe du Québec, en termes de nombre et ratio de genre, est à la discrétion des entraîneurs de l'Équipe du Québec, qui tenteront le plus possible de maintenir l'égalité des genres. L'homogénéité du groupe sera également considérée au niveau des habiletés et aptitudes des athlètes sélectionnés. La composition de l'Équipe du Québec sera dévoilée au début du mois de mai.

5. Cas d'exception

5.1 Clause blessure

Les conditions d'admissibilité et d'application de la clause blessure sont expliqués au point 1.3.

5.2 Athlètes rétrogradés de l'Équipe nationale de développement

Dans le cas exceptionnel où un athlète de l'Équipe nationale de développement est rétrogradé, celle-ci devra faire une demande au Comité de cas d'exception de Ski acro Québec pour que l'athlète puisse réintégrer l'Équipe du Québec, et ce, avant le 31 mai 2026.

5.3 Cas spécial et Comité de cas d'exception

Pour toute autre situation où les critères de sélection indiqués dans ce document ne s'appliqueraient pas, cette situation pourra être évaluée. Un Comité de cas d'exception nommé par Ski acro Québec (minimum de trois personnes) statuera sur le cas, s'il y a lieu.

Annexe A – Méthode de calcul du SPEQ

Valeur des circuits pour le classement SPEQ

Pour les compétitions provincial et coupe canada de développement, 0,5 point de valeur sera ajouter par athlète de l'équipe du Québec qui participe à la compétition

- Provincial – 85 % + 0,5 par athlète EQC présent
- Championnat canadien junior – 85 % + 0,5% par athlète EQC présent
- Championnat québécois – 90 %
- Coupe Canada Développement Est - Simple – 85 % + 0,5 par athlète EQC présent
- Coupe Canada Développement Ouest - Simple – 85 %, + 0,5 par athlète EQC présent
- Classique Apex - simple et duel – 105 %
- FIS Open Canadien – Simple et Duel – 98 %
- Championnat canadien sénior - Simple – 105 %
- Championnat canadien sénior - Duel – 100 %
- Nor-Am – 110 %

Calcul du pointage utilisé dans le SPEQ

Le résultat de compétition est transposé en une valeur entre 0 et 110. Pour calculer cette valeur, une formule est appliquée pour tenir compte du rang obtenu par un athlète et de son pointage par rapport au gagnant. Par la suite, la valeur obtenue est ajustée selon la valeur du circuit où le résultat a été obtenu.

$$\text{Rang} = \text{valeur du rang dans la Grille de 100 points} \times 0,60$$

$$\text{Pointage} = \frac{\text{pointage de l'athlète}}{\text{pointage du gagnant}} \times 100 \times 0,40$$

$$\text{Valeur de la course} = (\text{Rang} + \text{Pointage}) \times \text{valeur du circuit}$$

Simple : l'athlète qui fait la finale ou la super finale et qui obtient un pointage plus bas que sa descente de qualification verra son pointage le plus haut être comptabilisé dans le calcul du *Pointage*. Sa position finale sera toutefois utilisée dans le calcul du *Rang*.

Duel : pour le calcul de la *Valeur de la course* d'un duel, le rang utilisé sera celui de la finale (le rang de la qualification sera utilisé pour ceux qui n'ont pas fait la finale). Le pointage utilisé dans le calcul sera celui obtenu en qualification. Dans l'éventualité où le duel est annulé en après-midi, le rang et le pointage du matin seraient utilisés dans le calcul.

Précisions relatives aux catégories d'âge

Toute compétition avec catégories d'âge sera reportée sous une seule liste de résultats, toutes catégories confondues (une liste par genre).

Les duels de bosses du circuit provincial et du Championnat canadien junior ne sont pas admissibles au classement SPEQ, puisqu'ils sont par catégories d'âge.

Grille de 100 points

La formule utilisée pour déterminer le pointage associé au rang d'un athlète est un logarithme.

Formule de calcul pour les hommes, pointage associé au rang :

$$-0,0019 (\text{rang}-1)^3 + 0,1052 (\text{rang}-1)^2 - 2,2932 (\text{rang}-1) + 100$$

Conséquemment, la grille est la suivante :

Grille de 100 points chez les hommes					
Rangs	Points	Rangs	Points	Rangs	Points
1	100,00	19	81,73	37	65,14
2	97,81	20	81,37	38	62,93
3	95,82	21	81,02	39	60,51
4	94,02	22	80,64	40	57,87
5	92,39	23	80,24	41	54,99
6	90,93	24	79,79	42	51,87
7	89,62	25	79,29	43	48,49
8	88,45	26	78,73	44	44,84
9	87,41	27	78,10	45	40,92
10	86,50	28	77,38	46	36,70
11	85,69	29	76,56	47	32,18
12	84,98	30	75,63	48	27,34
13	84,35	31	74,58	49	22,18
14	83,79	32	73,41	50	16,69
15	83,30	33	72,08	51	10,84
16	82,86	34	70,61	52	4,64
17	82,46	35	68,96	53	1,00
18	82,08	36	67,15	54	1,00

Les rangs 53 et plus obtiendront tous 1 point. Les athlètes ayant un « Did Not Finish » (DNF), « Did Not Start » (DNS) ou « Disqualified » (DSQ) n'obtiendront toutefois aucun point. Donc le résultat ne sera pas admissible au classement.

Formule de calcul pour les femmes, pointage associé au rang :

$$-0,0094 (\text{rang}-1)^3 + 0,2763 (\text{rang}-1)^2 - 3,636 (\text{rang}-1) + 100$$

Conséquemment, la grille est la suivante :

Grille de 100 points chez les femmes			
Rangs	Points	Rangs	Points
1	100,00	16	75,90
2	96,63	17	74,05
3	93,76	18	71,86
4	91,32	19	69,25
5	89,28	20	66,19
6	87,55	21	62,60
7	86,10	22	58,44
8	84,86	23	53,65
9	83,78	24	48,16
10	82,80	25	41,91
11	81,87	26	34,91
12	80,92	27	27,03
13	79,91	28	18,23
14	78,77	29	8,46
15	77,46	30	1,00
		31	1,00

Les rangs 30 et plus obtiendront tous 1 point. Les athlètes ayant un « Did Not Finish » (DNF), « Did Not Start » (DNS) ou « Disqualified » (DSQ) n'obtiendront toutefois aucun point. Donc le résultat ne sera pas admissible au classement.